12, 17 mai 2011

Exporter+

l'action du secrétariat d'État chargé du Commerce extérieur pour dynamiser les exportations françaises au service de l'emploi

A la une

« Trio Export » : un mécanisme de simplification des financements publics à l'export

Dans un esprit de simplification au profit des entreprises et surtout des PME qui ont besoin d'un dispositif public lisible et efficace à l'export, Pierre LELLOUCHE a souhaité simplifier les financements publics à l'export. Un accord tripartite Oseo/ Ubifrance/Coface sera ainsi prochainement signé pour mettre en place une offre financière unique en régions pour les PME et ETI à l'export.

Cette démarche, qui se situe dans la continuité du guichet unique pour l'export, se fonde donc sur un principe essentiel : placer les dispositifs publics au plus proche des entreprises, en prenant en compte les contextes locaux et en s'appuyant donc sur les régions, pour offrir aux PME un accès plus aisé aux financements et aux garanties à l'export.

En prévision

18-20 mai
Déplacement en Chine

21-22 mai
Déplacement au Qatar avec une délégation d'entreprises pour la préparation de la Coupe du monde de football 2022

30-31 mai
Déplacement en Algérie

17-18 juin
Déplacement à Saint-Petersbourg

24 juin
Salon international de l'aéronautique du Bourget

4 juillet
Déplacement en Rhône-Alpes

CONSULTER LES PRÉCÉDENTS NUMÉROS D'EXPORTER +

Focus

Des conditions de concurrence plus équitables et des aides européennes mieux ciblées

Pierre LELLOUCHE était vendredi 13 mai 2011 à Bruxelles, pour participer au Conseil Affaires étrangères, consacré au Commerce extérieur. Ce Conseil a été l'occasion de faire le point sur les négociations en cours, bilatérales avec les pays tiers (Inde, Canada, Mercosur) et multilatérales dans le cadre de l'OMC. Les conditions préalables au lancement de négociations d'un accord de libre-échange avec le Japon ont également été discutées en vue du Sommet UE-Japon fin mai. Mais on retiendra que ce Conseil a vu une des priorités que s'était fixée le secrétaire d'État au Commerce extérieur se concrétiser : la réforme du système de préférence généralisé (SPG).

Le lancement des négociations pour un partenariat économique UE-Japon qui devrait avoir lieu le 28 mai est soumis à des conditions exigées par l'UE. Les exigences européennes, totalement corroborées par le Président de la République, poursuivent une logique qui vise à parvenir aux accords les plus équilibrés possibles. Ainsi, des étapes préalables d'ouverture sont attendues de la part du Japon. En particulier, l'UE demande au Japon la levée effective des barrières non tarifaires. A ce stade, les marchés publics japonais restent fermés à nos entreprises, et l'importation de produits européens est freinée, voire bloquée. Il est désormais attendu du Japon des décisions politiques - en matière de marchés publics, d'importations alimentaires, de médicaments. Cette réclamation est un rappel. Il y a un peu plus de deux mois, en visite en pays nippon, Pierre LELLOUCHE avait déjà oeuvré pour favoriser la convergence d'intérêts entre l'Europe et le Japon. Auprès des autorités japonaises, il avait insisté sur le fait que des « gestes concrets d'ouverture de leur marché constituent pour la France une condition préalable au lancement des négociations d'un éventuel accord de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne ».

Pierre LELLOUCHE avait régulièrement insisté auprès du commissaire européen au commerce, Karel De GUCHT, sur l'importance que la France attache à la réforme du système de préférence généralisé. C'est pourquoi il a salué le resserrement de la liste des bénéficiaires du SPG. Dès l'adoption du règlement correspondant, les préférences tarifaires accordées par l'UE

seront focalisées sur les pays qui en ont vraiment besoin. Il était devenu inéquitable de continuer à favoriser les « émergents » au même titre que des pays plus pauvres. Il s'agit d'un progrès important dans la politique commerciale de l'UE vers une plus grande différenciation et donc une meilleure réciprocité dans les relations commerciales avec les pays émergents.

3 questions à

Philippe COCHET, Député UMP du Rhône, rapporteur de la mission sur les faiblesses et défis du commerce extérieur français à l'Assemblée Nationale

Il fait le point sur la situation des exportations françaises et livre ses premières propositions.

Vous êtes le rapporteur de la mission d'information sur le commerce extérieur de l'Assemblée nationale : comment se déroulent vos travaux ?

La mission d'information a pour objectif d'établir un état des lieux du commerce extérieur français. Ainsi, notre travail consiste à actualiser et organiser les informations économiques, juridiques, politiques, commerciales pertinentes au regard du commerce extérieur. A l'aune de ces informations, nous cherchons à étudier la conjoncture, c'est-à-dire à saisir les évolutions en cours pour mieux appréhender l'avenir. L'objectif de cette construction est bien sûr de comprendre plus finement le rôle que joue le commerce extérieur français sur le marché international. Ce diagnostic permet de comprendre les forces et les faiblesses de la machine exportatrice française. C'est de cette façon que nous saluons les bonnes pratiques et pointons du doigt les mauvaises, que nous préconisons telle chose et que nous mettons en garde de telle autre.

Quelles faiblesses identifiez-vous ?

Notre facture énergétique est la plus importante. Elle contribue pour plus de la moitié de notre déficit commercial. Hélas, cette part a cru en 2011 du fait de l'augmentation historique des cours du pétrole, mais également parce que la consommation d'énergie a augmenté, corolaire de la reprise économique en France. Notre balance commerciale pâtit des vicissitudes du marché de l'énergie, contre lesquelles nous ne pouvons totalement nous prémunir. Par contre, nous pouvons - et cela est notre objectif - résorber le déficit commercial hors énergie, qui constitue ce qu'il faut bien appeler un solde structurel. Les efforts doivent être tournés vers cet objectif, qui est atteignable avec des acteurs de l'export français soudés et orientés vers le même cap : celui des nouveaux marchés à conquérir.

Quelles propositions formulez-vous pour relever les défis qui nous attendent à l'export ?

Les efforts entrepris depuis bientôt un an pour instaurer une culture de travail en commun entre acteurs économiques de l'export, conjugués à l'augmentation de l'investissement que nous observons aujourd'hui, pourraient se traduire assez rapidement en nouvelles parts de marchés. Avec une initiative comme le guichet unique pour l'export par exemple, de nombreux dispositifs ont été lancés cette dernière année pour créer une synergie entre acteurs de l'export en France. Il est certain que le retour de la croissance apporte du souffle et de l'énergie à la mise en route de ces nouveaux dispositifs. Surtout, il faut continuer dans cette dynamique de regroupement administratif, de simplification au service des entreprises. Notre volonté est que ces mesures enclenchent une dynamique nouvelle qui trouve son point d'application dans l'obtention de marchés, dans le développement économique et dans la création d'emploi.

Portfolio

Invité d'Elysée 2012,
I-Télé,
mercredi 11 mai 2011

Chambre de commerce et d'industrie de Paris

Télécharger le communiqué

Séminaire de la CCIP consacré à la Tunisie, mercredi 11 mai 2011

Directeur de la publication : Delphine Bürkli. Routage : Logiciel Sympa. Conception : Sircom et Aphania pour le Sircom. Copyright ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Droits de reproduction sous réserve d'accord de notre part et de mention de la source. Conformément à la loi No 2004-801 du 6 août 2004 (...) modifiant la loi No 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tout utilisateur ayant déposé des informations directement ou indirectement nominatives, peut demander la communication de ces informations et les faire rectifier le cas échéant. Déclaration à la CNIL en cours. Contactez-nous en écrivant à contact-exporterplus@kiosque.bercy.gouv.fr